

DIRECTION DE L'URBANISME

Service du Domaine

NW

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Modification de la délibération n° 2016/491 du 5 avril 2016 autorisant l'acquisition gratuite d'assiettes foncières appartenant à la Société Civile Immobilière Jean OHLEN provenant du lotissement Jean OHLEN situé section Portes de Fer

P.J. : - 1 projet de délibération
- 4 plans

Par délibération n° 2016/491 du 5 avril 2016, le conseil municipal a autorisé l'acquisition gratuite d'assiettes foncières appartenant à la Société Civile Immobilière Jean OHLEN provenant du lotissement Jean OHLEN situé section Portes de Fer.

L'article 1^{er} de ladite délibération prévoyait l'acquisition de lots qui ont fait l'objet d'une désignation cadastrale par le cabinet de géomètre expert Manuel DE CONDINGUY.

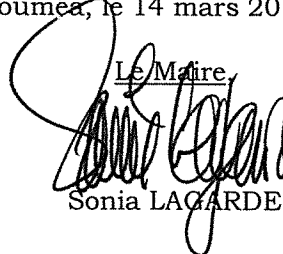
Or, une erreur matérielle portant sur l'origine de provenance cadastrale des lots que la Ville de Nouméa devait acquérir, est intervenue. Le cabinet de géomètre expert Manuel DE CONDINGUY a procédé à l'amendement nécessaire qui se traduit par de nouvelles désignations et provenances cadastrales comme suit :

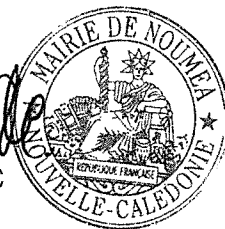
- Lots n° 102 (référence cadastrale 447216-5181) et n° 103 (référence cadastrale 447215-5927) provenant d'une partie du lot 61^{pie} de superficies respectives de 4 ares 94 centiares et de 2 ares 47 centiares, sis rue VERLAINE de la section Portes de Fer.
- Lot n° 104 (référence cadastrale 447215-3517) et lot n° 105 (référence cadastrale 447215-4764) provenant d'une partie du lot 57^{pie} et d'une partie du lot 60^{pie} de superficies respectives de 73 centiares et de 4 ares 09 centiares, sis rue José-Maria DE HEREDIA.
- Lot n° 106 (référence cadastrale 447215-4786) provenant d'une partie du lot 60^{pie} d'une superficie de 3 ares 61 centiares, sis rue VERLAINE.

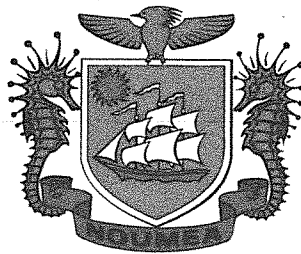
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la modification de la délibération n° 2016/491 du 5 avril 2016 afin de permettre la signature de l'acte et procéder aux formalités d'enregistrement et de transcription, en rectifiant l'erreur contenue dans l'article 1^{er} de la délibération sus indiquée.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
		Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sabine KAGY
		M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 34	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 49	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(15 procurations)		M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/288

modifiant la délibération n° 2016/491 du 5 avril 2016 autorisant l'acquisition gratuite d'assiettes foncières appartenant à la Société Civile Immobilière Jean OHLEN provenant du lotissement Jean OHLEN situé section Portes de Fer

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **- 3 AVR. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie modifié publié par décret n° 2001-579 du 29 juin 2001,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/491 du 5 avril 2016 autorisant l'acquisition gratuite d'assiettes foncières appartenant à la Société Civile Immobilière Jean OHLEN provenant du lotissement Jean OHLEN situé section Portes de Fer,

VU le procès-verbal de l'Assemblée générale de la SCI Jean OHLEN en date du 20 avril 2011,

VU l'additif en date du 21 août 1967 au cahier des charges et le cahier des charges du lotissement de la SCI Jean OHLEN en date du 15 décembre 1965,

VU la lettre de la Société Civile Immobilière Jean OHLEN du 22 mars 2010 relative à la rétrocession gratuite desdits lots à la Commune de Nouméa,

VU les plans annexés,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/45 du 14 mars 2018,

La Commission de l'urbanisme, des transports et de l'intercommunalité entendue en séance du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 1^{er} de la délibération n° 2016/491 du 5 avril 2016 visée en référence, est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

«Est autorisée l'acquisition à titre gratuit par la Commune de Nouméa d'assiettes foncières délimitées par le cabinet géomètre expert DE CONDINGUY, sis lotissement Jean OHLEN, section PORTES DE FER appartenant à la Société Civile Immobilière Jean OHLEN :

- Lots n° 66 (référence cadastrale 447216-5171) et n° 67 (référence cadastrale 447215-5916) provenant du lot SN° de superficies respectives de 4a 94ca et de 2a 47ca, sis rue VERLAINE.
- Lot n° 69 (référence cadastrale 447215-3516) et lot n° 70 (référence cadastrale 447215-4754) provenant du lot SN° de superficies respectives de 1a 73ca et de 4a 09ca, sis rue José-Maria DE HEREDIA.
- Lot n° 71 (référence cadastrale 447215-4775) provenant du lot SN° d'une superficie de 3a 61ca, sis rue VERLAINE.»

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Lire :

«Est autorisée l'acquisition à titre gratuit par la Commune de Nouméa d'assiettes foncières délimitées par le cabinet géomètre expert DE CONDINGUY, sises lotissement Jean OHLEN, section PORTES DE FER appartenant à la Société Civile Immobilière Jean OHLEN :

- Lots n° 102 (référence cadastrale 447216-5181) et n° 103 (référence cadastrale 447215-5927) provenant d'une partie du lot 61pie de superficies respectives de 4a 94ca et de 2a 47ca, sis rue VERLAINE de la section Portes de Fer.

- Lot n° 104 (référence cadastrale 447215-3517 et lot n° 105 (référence cadastrale 447215-4764) provenant d'une partie du lot 57pie et d'une partie du lot 60pie de superficies respectives de 1a 73ca et de 4a 09ca, sis rue José-Maria DE HEREDIA.

- Lot n° 106 (référence cadastrale 447215-4786) provenant d'une partie du lot 60pie d'une superficie de 3a 61ca, sis rue VERLAINE.»

LE RESTE SANS CHANGEMENT.**ARTICLE 2 /**

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification et de sa publication

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée à la Société Civile Immobilière Jean OHLEN et publiée par affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

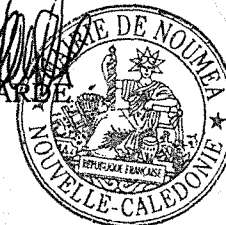
NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
DF (dont TPS)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.U. (S.D.)	-	1
S.I.G.	-	1
D.E.P. (DETVEA + DESU)	-	2
Mireille GUISEPPI -		
SCI JEAN OHLEN	-	1
AFFICHAGE		1



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

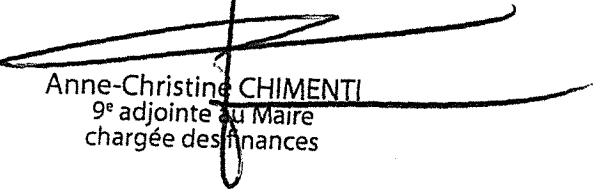
05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le 6 AVR. 2018
et / ou publié le 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

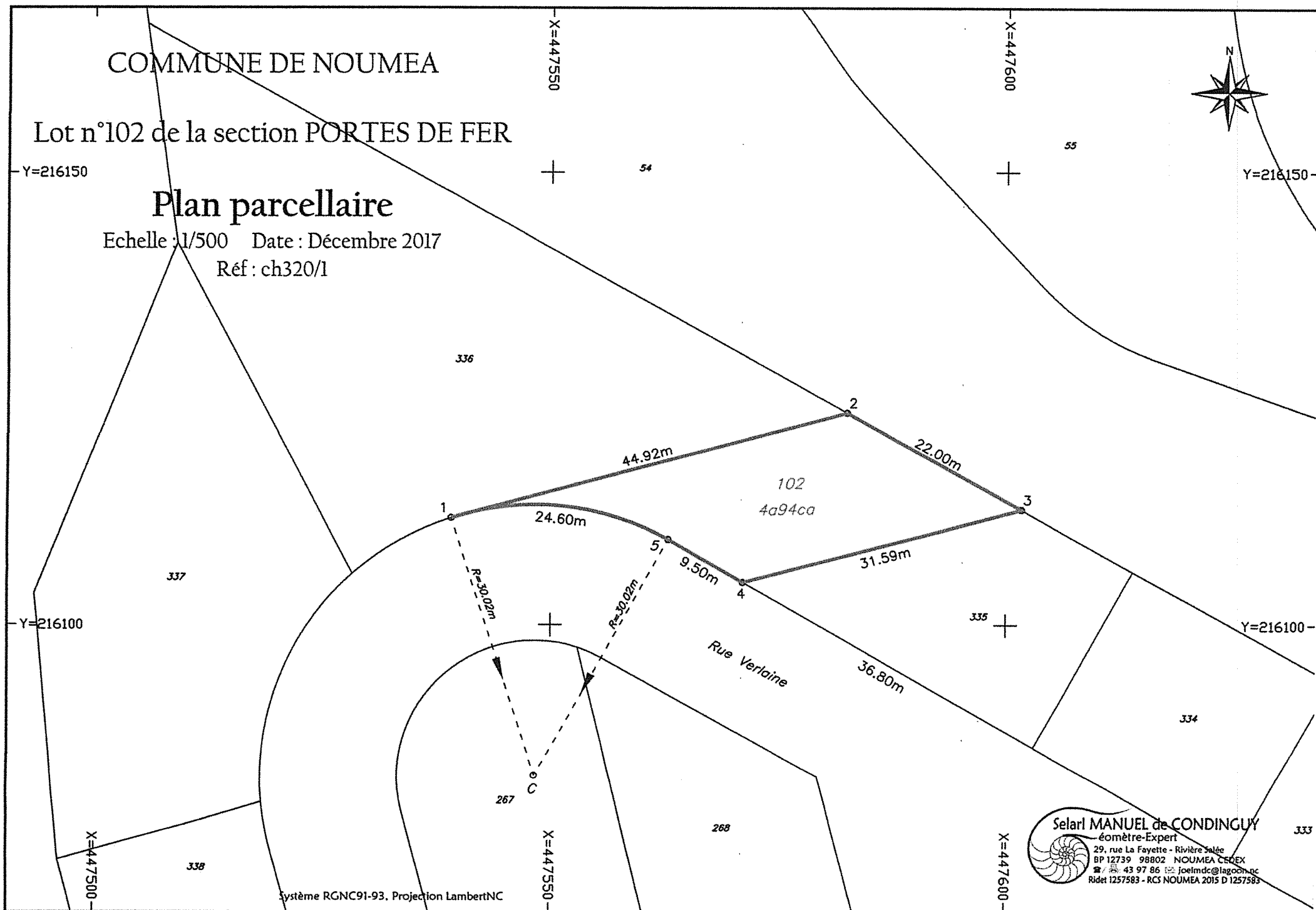
COMMUNE DE NOUMEA

Lot n°102 de la section PORTES DE FER

Plan parcellaire

Echelle : 1/500 Date : Décembre 2017

Réf : ch320/1



Selarl MANUEL de CONDIGUY
Géomètre-Expert
29, rue La Fayette - Rivière Salée
BP 12739 98802 NOUMEA CEDEX
Tél : 43 97 86 joelmdc@lagoo.nc
Ridet 1257583 - RCS NOUMEA 2015 D 1257583

COMMUNE DE NOUMEA

Lot n°103 de la section PORTES DE FER

Plan parcellaire

Echelle : 1/500 Date : Décembre 2017

Réf : ch320/2

Y=216000

10177pie

Y=215950

Y=215900

X=447500

Système RGNC91-93. Projection LambertNC

339

X=447550

266

265



Y=216000

2

R=80.01m

C

264

341

51.05m

25.37m

3

R=80.01m

C

272

103

2a47ca

33.52m

263

1

9.50m

4

342

Rue Verlaque

Y=215950

343

359



Selari MANUEL de CONDINGUY

géomètre-Expert

29, rue La Fayette - Rivière Saine

BP 12739 98802 NOUMEA CEDEX

☎ 43 97 86 📧 joelmdc@lapoon.nc

Ridet 1257583 - RCS NOUMEA 2015 D 1257583

Y=215900

-Y=215650

-X=447350

Y=215650

COMMUNE DE NOUMEA

Lot n°104 de la section PORTES DE FER

Plan parcellaire

Echelle : 1/500 Date : Décembre 2017

Réf : ch320/4



-Y=215600

Y=215600

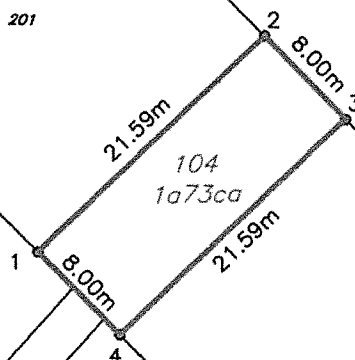
-Y=215550

Y=215550

X=447350

Rue José-Maria de Heredia

Rue du Bellay



Selarl MANUEL de CONDINGUY
Géomètre-Expert
29, rue La Fayette - Rivière Salée
BP 12739 98802 NOUMEA CEDEX
☎ 43 97 86 ✉ joel.mdc@lagoon.nc
Ridet 1257583 - RCS NOUMEA 2015 D 1257583

Système RGNC91-93, Projection LambertNC

COMMUNE DE NOUMEA

Lots n°105 et 106
Section Portes de Fer

Plan parcellaire

Echelle : 1/500 Date : Décembre 2017

Réf : ch320/3

X=447500



Y=215800

Y=215800

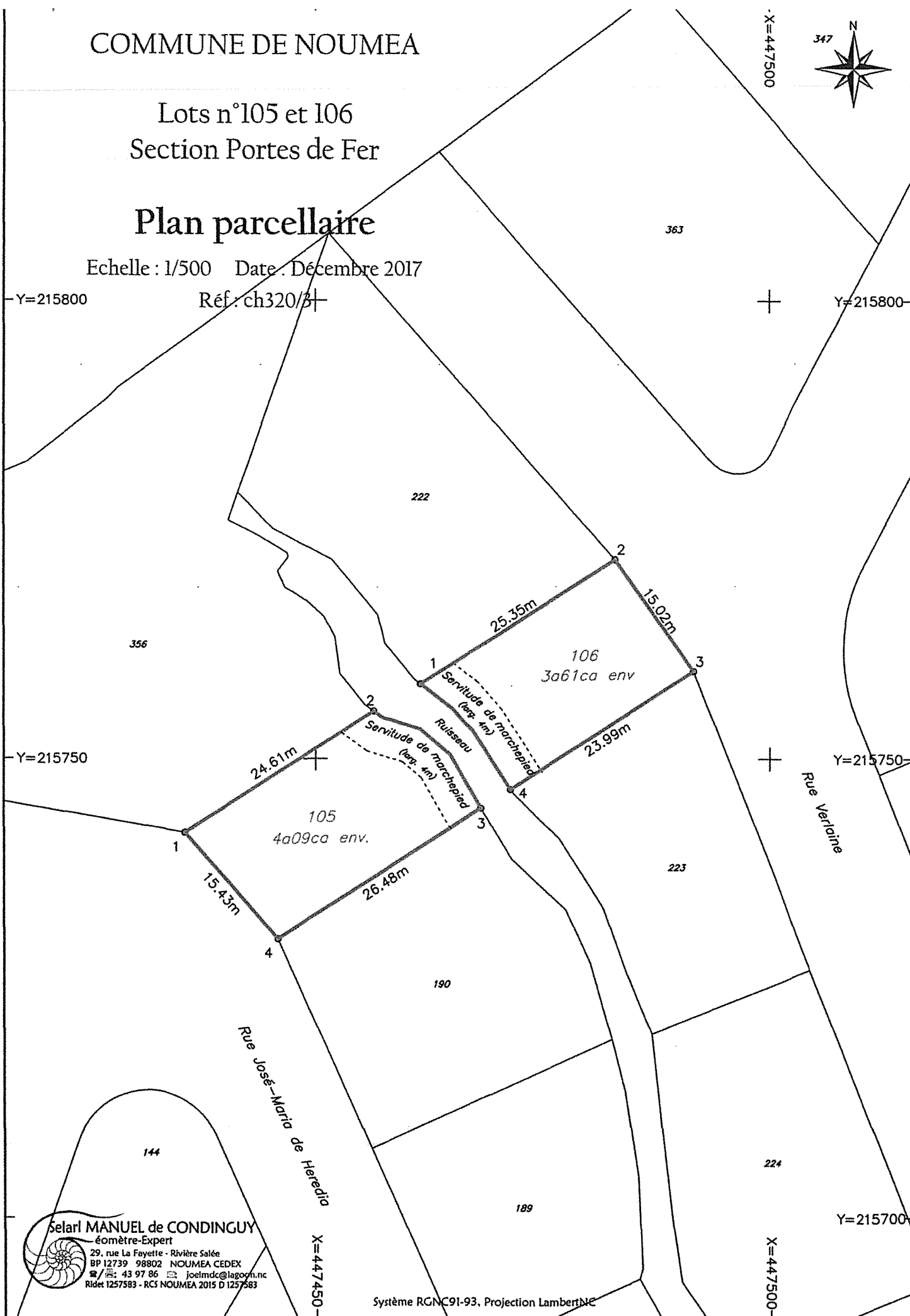
Y=215750

Y=215750

Y=215700

X=447450

X=447500



Selarl MANUEL de CONDIGUY

éomètre-Expert

29, rue La Fayette - Rivière Salée

BP 12739 98802 NOUMEA CEDEX

☎ : 43 97 86 ✉ joelmdc@lagoo.nc

Ridet 1257583 - RCS NOUMEA 2015 D 1257583

Système RGNC91-93, Projection Lambert93